

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 avril 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NEVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOULANGER René



Délibération n°2022-036

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

CADRE DE VIE STERILISATION DES CHATS ERRANTS CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CHATS LIBRES DU PENTHIEVRE
--

La lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du Maire de la commune. L'article L.211-27 du Code rural et de la pêche maritime offre au Maire la possibilité de faire capturer des chats non-identifiés pour les stériliser et les remettre dans leur lieu de vie.

L'association l'Ecole des Chats libres du Penthievre mène des campagnes de stérilisation des chats errants afin de lutter contre leur prolifération. Elle a répondu à l'appel à projet France Relance, organisée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, afin d'obtenir une subvention et a fait appel au soutien des mairies de Lamballe Terre et Mer pour cet appel à projet.

C'est dans ce contexte que les élus de Lamballe-Armor ont souhaité apporter leur soutien à l'association. Lamballe-Armor souhaite contractualiser les modalités techniques et financières du partenariat à établir avec l'Association de l'école des chats libres du Penthievre :

- Durée : du jour de sa signature jusqu'au 31 Décembre 2023, sans reconduction tacite,
- Coût
 - o Participation à la stérilisation, l'identification, le déparasitage et au nourrissage des chats libres de son territoire : 60 €/chat dans la limite maximale de 50 chats trappés par an. L'association s'engage à présenter une facture à la commune de Lamballe-Armor tous les 25 chats trappés.

- Suite à la campagne de de stérilisation, dédommagement pour le suivi sanitaire, la nourriture, les soins et l'information : 20 €/ par chat libre sur le territoire dans la limite des 100 chats.

Considérant le projet de convention transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE le soutien de Lamballe-Armor à l'association L'école des chats libres du Penthièvre,
- APPROUVE les modalités du partenariat avec l'association, définies dans la convention, notamment les conditions financières,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **2 MAI 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

3 MAI 2022

De l'affichage le

3 MAI 2022

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET